



Coupure annuelle de chauffage - multi-locataires

Par **Avenee**, le **27/06/2008** à **12:54**

Bonjour,

Nous sommes dans une maison (appartenant à un seul propriétaire) divisée en 3 appartements. La gestion administrative est traitée par une agence immobilière.

Le chauffage est un chauffage collectif au fuel.

Pendant 3, il y avait une coupure annuelle de mai à octobre (comme dans les immeubles collectifs).

L'an dernier, le chauffage n'a pas été coupé. La consommation a augmenté de 21%.

Les charges ont augmenté.

Est-ce à l'agence immobilière, au propriétaire ou au locataire de demander l'arrêt du chauffage quand ce n'est pas nécessaire ?